

## Objectif Employeur Pro-Vélo

# le programme qui finance et accompagne les employeurs dans leur démarche pro-vélo !

Alors que nous connaissons une flambée historique du prix de l'énergie, qui a des répercussions à la fois pour les employeurs et les salariés, le programme Objectif Employeur Pro-Vélo se positionne comme une alternative sérieuse face aux enjeux économiques et écologiques actuels.

Ce programme CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME, finance jusqu'à 10 000 € de primes. Il accompagne les employeurs privés, publics et associatifs dans le développement d'une culture vélo sur leurs sites employeurs.

Amélioration de la qualité de vie au travail, hausse de la productivité (+ 6 à 9 %), baisse de l'absentéisme (- 15 %), réduction des émissions de CO<sub>2</sub>\*... Le vélo agit de bien des façons sur le bien-être physique et mental des collaborateurs ainsi que sur l'environnement. Pour faire face aux crises économiques, sociales, écologiques et énergétiques que nous traversons, ce mode de déplacement doit être démocratisé, et les employeurs ont un rôle à jouer !

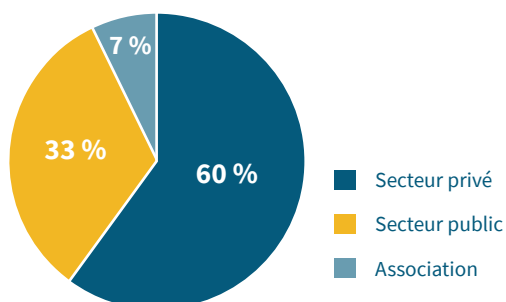
### • Objectif Employeur Pro-Vélo, enfin un programme qui donne des moyens aux employeurs !

Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) a pour vocation de répondre à un enjeu écologique fort, en accompagnant les employeurs dans la promotion des déplacements domicile-travail et professionnels à vélo auprès de leurs collaborateurs, clients et fournisseurs. Grâce à un parcours d'accompagnement sur-mesure, les employeurs bénéficient de conseils personnalisés et jusqu'à 10 000 € de primes pour mettre en place des équipements et services vélo proposés dans le catalogue du programme. Objectif : améliorer leur politique cyclable et les guider pour être labellisé « Employeur Pro-Vélo » !

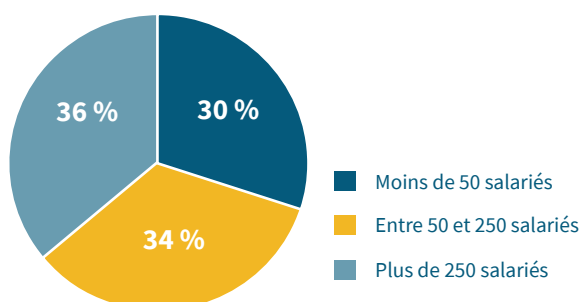
### • Plus de 330 employeurs déjà inscrits à #OEPV

Six mois après son lancement, le programme compte déjà plus de 330 inscrits. Une preuve que les employeurs ont la volonté d'être de véritables acteurs dans le développement des mobilités actives. Mais qui sont ces bénéficiaires ?

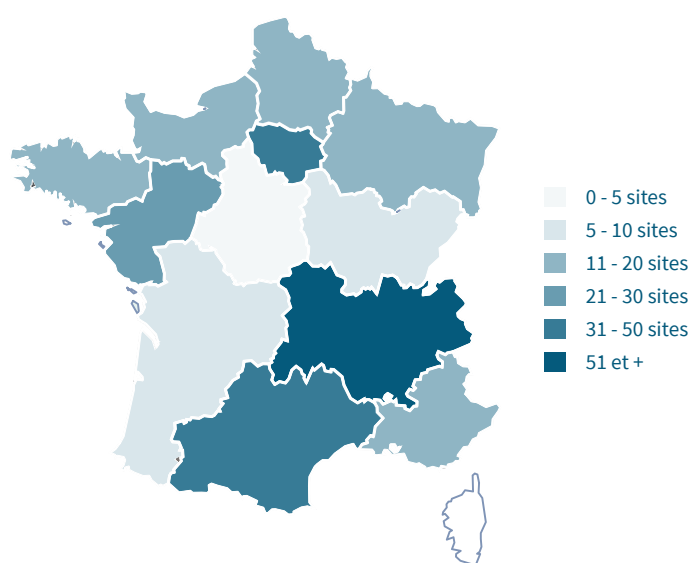
Typologie des employeurs



Répartition des employeurs par taille



Répartition par région



Objectif Employeur Pro-Vélo est ouvert à tous les employeurs, peu importe leur taille, leur localisation ou leur secteur d'activité.

## Objectif Employeur Pro-Vélo en chiffres

Le programme vise à cofinancer jusqu'à 25 000 stationnements vélo, des services vélos (formations à la pratique du vélo, réparation et maintenance, conseil et accompagnement), et de guider 4 500 sites employeurs vers le label « Employeur Pro-Vélo ».



### • Des **webinaires** pour comprendre les enjeux et s'inscrire au programme

Pour accompagner les organisations publiques, privées ou associatives qui souhaitent s'engager dans cette démarche ainsi que les réseaux professionnels de type « club d'entreprise » CCI ou pôle mobilité d'une collectivité locale qui souhaitent informer les employeurs de leur territoire, **des webinaires sont organisés régulièrement pour mieux comprendre les enjeux du programme.**

> Découvrir les dates et s'inscrire : [www.employeurprovelo.fr/evenements](http://www.employeurprovelo.fr/evenements)

### Contact presse

Anne-Sybille Riguidel, chargée des relations presse - [as.riguidel@fub.fr](mailto:as.riguidel@fub.fr) - 06 32 10 26 38